|  |
| --- |
| **CAHIER DES CHARGES** |

Faisant également office de règlement de consultation

**MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATION INTELLECTUELLE**

|  |
| --- |
| **Marché pour la réalisation d’un diagnostic et d’un****Plan de prévention des risques psychosociaux** |

**Date et heure limites de réception des offres**

***Vendredi 5 septembre 2025 à 12h00***

***SPL MBFC***

**SPL MOBILITES BOURGOGNE FRANCHE COMTE**

Entité adjudicatrice (article L1212-1 du code de la commande publique)

1, Rue Pierre Vernier – 25220 THISE

**🕿** 03 81 80 52 90

 ***@*** contact@mobilitesbfc.fr

**Marché à procédure adaptée**

**MARCHE N° : 2025-002**

**1.1 – Intérêt du marché**

Suite aux différentes alertes de nos partenaires sociaux, la Direction de MBFC a décidé de faire appel à une compétence externe pour l’aider à identifier les facteurs de risques psycho-sociaux et mettre en œuvre des pistes d’actions correctives.

MBFC souhaite qu’un diagnostic soit mis en œuvre pour évaluer les risques psychosociaux potentiellement générateurs de souffrance au travail et proposer des modalités en vue d’améliorer le fonctionnement de la société en instaurant un climat de travail générateur de sérénité, de motivation et de performance.

Notre service RH a mis en évidence la nécessité de conduire un diagnostic RPS pour doter durablement MBFC d’outils, et structurer une démarche de prévention adaptée. Cette demande est motivée par le taux d’absentéisme, les difficultés rencontrées dans plusieurs services, par les sollicitations des partenaires sociaux, ainsi que la volonté de la Direction.

Il est essentiel d’impliquer l’ensemble du personnel, quelle que soit sa fonction, dans cette démarche, ce qui suppose de partir d’un diagnostic fiable, partagé, et validé collectivement.

Ce travail s’articulera avec le Document Unique d’Évaluation des Risques pour garantir une cohérence globale. La SPL mobilisera les moyens humains et financiers pour un pilotage renforcé et une mise en œuvre effective.

Le présent cahier de charges a pour objectif de sélectionner un intervenant extérieur qui effectuera cette mission.

**Présentation sommaire de la SPL MBFC**

Il est important de rappeler que MBFC bénéficie du statut de société publique locale. Elle est issue de la fusion au 1er septembre 2017 de 3 entités jusqu’alors distinctes, la SPL de Saône et Loire, la Régie départementale des transports du Doubs, et la Régie départementale des transports du Jura.

La société compte 294 agents au 30 juin 2025 dont 245 de conduite, 30 administratifs et 15 mécaniciens. Il y a 106 personnes à temps complet et 188 à temps partiel.

En matière de prévention, le Document Unique d’Evaluation des Risques Professionnels (DUER) est mis à jour chaque année.

**Documents mis à disposition**

Le titulaire du marché aura à disposition :

* L’organigramme de la Collectivité, le nombre d’agents et la répartition par services
* Les fiches de postes
* Le Document Unique d’Evaluation des Risques
* Les comptes rendus des Instances Représentatives du Personnel

**1.2 Objet du marché**

Le présent marché a pour objet la réalisation d’un diagnostic et d’un plan de prévention des risques psychosociaux (RPS).

Il a trois objectifs :

* Etablir un diagnostic permettant de détecter et d’évaluer les RPS,
* Proposer une gradation de ces RPS pour intégrer leur évaluation dans le DUER,
* Elaborer un plan d’actions pour présenter des mesures de prévention visant à éviter ou à réduire les RPS ainsi que des indicateurs de suivi, et proposer des conseils pour faciliter leur mise en œuvre au sein de la SPL.

Les risques psycho-sociaux sont définis par le rapport GOLLAC comme « les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d’emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d’interagir avec le fonctionnement mental. Ce qui fait qu’un risque pour la santé au travail est psychosocial, ce n’est pas sa manifestation, mais son origine »

Le diagnostic devra porter sur chacune des 6 catégories de facteurs de risques suivants (d’après le rapport GOLLAC) :

* Les exigences et l’intensité du travail (intensité du travail, durée du travail, organisation du travail, complexité du travail, conciliation vie privée et vie professionnelle)
* Les exigences émotionnelles (relations avec le public, contact avec la souffrance, peur, dissonances émotionnelles)
* L’autonomie et les marges de manœuvre (autonomie dans la tâche, anticipation et prévisibilité du travail, développement personnel, accroissement des compétences, monotonie et ennui, place du plaisir au travail)
* Les rapports sociaux au travail (intégration, justice, reconnaissance et appréciation du travail tant par les collègues, que la Direction et les usagers/clients, coopération, intégration dans une équipe, autonomie personnelle et collective, stratégie d’équipes, soutien de la part de la hiérarchie, leadership, style de management, rémunération et carrière, valorisation interne)
* Les conflits de valeurs (conflits éthiques, qualité empêchée, travail inutile)
* L’insécurité socio-économique (soutenabilité du travail, sécurité de l’emploi, de la rémunération et de la carrière, conduite du changement et réorganisations)

Le diagnostic sur chacune de ces 6 catégories devra être présenté dans les rapports finaux.

La SPL MBFC est attachée à trouver dans les missions du prestataire l’évaluation de :

* La qualité des relations sociales et de travail (reconnaissance du travail, respect, écoute, transmission d’informations, dialogue social, participation aux décisions, relation avec la hiérarchie)
* La qualité du contenu du travail (autonomie, variétés des tâches, degré des responsabilités, créativité, charge mentale, travail isolé, nature des relations avec les interlocuteurs externes ou internes)
* La qualité de l’environnement physique (sécurité, ambiance, luminosité, bruits)
* La qualité de l’organisation de travail (qualité de la prescription, capacité d’appui de l’organisation dans la résolution des dysfonctionnements, démarche du progrès, réduction de la pénibilité, anticipation de la charge de travail, concurrence interne)
* Les possibilités de réalisation et de développement professionnel (formation, acquis de l’expérience, développement des compétences, possibilité d’évolution professionnelle)
* Les possibilités de conciliation vie privée et vie professionnelle (rythmes et horaires de travail, accès aux services, transports, droit à la déconnexion)

Ce marché a donc pour but l’élaboration d’un état des lieux quantitatif et qualitatif de la situation des services et des risques psychosociaux auxquels seraient exposés les agents de la SPL, la mise en place d’un plan de prévention des risques psychosociaux, et la présentation de la démarche aux partenaires sociaux.

**MBFC attire l’attention des candidats sur le contenu du mémoire à rendre.**

**Il est attendu :**

**- un descriptif de la composition de l’équipe avec qualification, certifications et les diplômes des intervenants/consultants,**

**- une présentation concernant l’expérience et les références des membres de l’équipe dédiée à l’exécution du marché en matière d’évaluation des RPS, y compris dans des collectivités et les curriculums vitae des consultants susceptibles d’intervenir,**

**- un exposé sommaire retraçant la pertinence de la méthodologie employée et la clarté des modalités de restitution,**

**- proposer un calendrier indiquant le planning prévisionnel de la démarche, délai de restitution, et le nombre de réunions envisagées,**

**- une note d’intention sur la compréhension des enjeux.**

## **1.3 – Lieu d’exécution**

MBFC est une société qui dispose d’une dizaine de sites :

* Dans le Doubs (25) Baume les Dames, Morteau, Pontarlier et Thise
* Dans le Jura (39) Champagnole, Hauts de Bienne (Morez) Lons le Saunier et Saint Claude,
* En Saône et Loire (71) Chalon sur Saône et Macon

 dont deux principaux où sont répartis les services adminstratifs :

* Son siège social, 1 rue Pierre Vernier 25220 Thise,
* Ses locaux hébergeant la comptablilité et les RH, 100 rue René Maire 39000 Lons le Saunier

## **1.4 – Type de marché - Options et Variantes**

La procédure de passation utilisée est un marché à procédure adaptée conformément à l’article L-2123-1 1° du Code de la Commande Publique (CCP).

Considérant que l’objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes, MBFC a décidé de passer un seul et unique marché, conformément aux dispositions des articles L. 2113-10 et L. 2113-11 du CCP. En effet, l’allotissement serait de nature à rendre plus difficile l’exécution du contrat compte tenu du fait qu’il s’agit d’une mission globale et spécifique.

Pas d’option, ni de variantes.

## **1.5 – Durée**

Ce marché est prévu pour une mise en œuvre après notification pour le 1er octobre 2025 avec un rendu attendu pour le 15 janvier 2026 au plus tard.

## **1.6 – Allotissement**

Cette consultation est composée d’un seul lot. Voir 1.4

## **1.7 – Volume minimum et maximum**

Voir 1.4

## **1.8 – Nomenclature (Code CPV)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nomenclature CPV | Description |
| Code principal | 71241000-9 |  Etudes de faisabilité, service de conseil, analyse |

# **2 : Conditions de la consultation**

## **2.1 – Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **2.2 – Forme juridique du groupement**

Le pouvoir adjudicateur n’impose aucune forme de groupement à l’attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d’un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

# **3 : Modalités de financement et de paiement**

Les prestations seront financées sur les ressources propres de MBFC. Les sommes dues au(x) titulaire(s) seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

# **4 : Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de Consultation des Entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

* Le présent cahier des charges (CC) incluant le règlement de consultation (RC),
* L’acte d’engagement (AE),
* Le Bordereau des Prix (BP),
* Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés de prestations intellectuelles (C.C.A.G - PI) publié par l’arrêté du 31 mars 2021, non fourni, car réputé consultable et connu des candidats,
* Le Cahier des Clauses Techniques Générales applicable aux marchés de prestations intellectuelles (C.C.T.G - PI) publié par l’arrêté du 31 mars 2021, non fourni, car réputé consultable et connu des candidats.

Le DCE est remis gratuitement à chaque candidat retenu par voie dématérialisée. Aucune demande d’envoi du DCE sur support physique électronique n’est admis.

MBFC, entité adjudicatrice, se réserve le droit d’apporter des modifications au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d’envoi par l’entité adjudicatrice des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront répondre alors sur la base de ce dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l’étude de ce dossier par les candidats la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

# **5 : Conditions de participation :**

Les offres seront analysées en amont des candidatures. En application de l’article R 2144-3 du Code de la Commande Publique, la vérification des candidatures ne s’effectuera que pour les candidats ou pour les membres du groupement qui devraient être attributaires des marchés. Si le dossier de candidature du candidat retenu est incomplet, MBFC se réserve la possibilité de le faire compléter. Si le candidat ne satisfait pas aux conditions de participation, il sera fait application de l’article R 2144-7 du Code de la Commande Publique.

**5.1 – Présentation des candidatures**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en Euros. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d’une traduction en français, cette traduction doit concerner l’ensemble des documents remis dans l’offre.

Conformément à l’article R 2142-1 du CCP,chaque candidat aura à produire les pièces suivantes :

**Renseignements concernant la situation juridique de l’entreprise :**

|  |  |
| --- | --- |
| Libellé | Signature |
| Déclaration sur l’honneur pour justifier que le candidat n’entre dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner | Oui |
| Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire | Non |
| Renseignements sur le respect de l’obligation d’emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail | Non |

**Renseignements concernant la capacité économique et financière de l’entreprise :**

|  |  |
| --- | --- |
| Libellé | Signature |
| Déclaration concernant le chiffre d’affaires global et le chiffre d’affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non |

**Renseignements concernant les références et la capacité technique de l’entreprise :**

|  |  |
| --- | --- |
| Libellé | Signature |
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l’importance du personnel d’encadrement pour chacune des trois dernières années | Non |
| Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat | Non |
| Déclaration indiquant l’outillage, le matériel et l’équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat | Non |

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles et financières d’autres opérateurs économiques sur lesquels il s’appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l’entité adjudicatrice.

En outre pour justifier qu’il dispose des capacités techniques pour réaliser les prestations demandées ; le candidat fournit un mémoire technique rédigé, au travers duquel il s’engage sur :

* + Les moyens et organisation qu’il envisage de mettre en œuvre pour satisfaire aux exigences du marché, et notamment à garantir l’exécution du service,
	+ Les moyens matériels affectés à l’exécution du marché,
	+ Les moyens humains dédiés à l’exécution du marché,

**5.2 – Présentation des offres**

Chaque candidat aura à produire un projet de marché comprenant les pièces suivantes, paraphées, datées et signées par lui sans modification.

- L’AE (acte d’engagement), à compléter par le candidat

- Le BP, (bordereau des prix), à compléter par le candidat

- Le CC (cahier des charges) incluant le règlement de consultation (RC),

Et,

- Un Mémoire technique rédigé par le candidat qui devra réponde aux exigences présentées dans le présent cahier des charges article 1.2.

 **5.3 – Conditions d’envoi et de remise des plis**

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l’heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d’acheteur du pouvoir adjudicateur, à l’adresse URL suivante : <http://mobilitesbfc.fr/marches-publics/>

La transmission des offres sur un support physique électronique (CD-Rom, clé USB…) est également autorisée. Seule la transmission sur documents papier n’est pas autorisée.

Le choix de mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l’ensemble des documents transmis.

Chaque transmission fera l’objet d’une date certaine de réception et d’un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l’heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l’offre précédente.

L’offre peut être doublée d’une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l’identification de la procédure concernée. Les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles : Word, Excel, PDF…

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l’objet d’une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n’emporte pas valeur d’engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (\*\*) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française ([http://references.modernisation.gouv.fr](http://www.references.modernisation.gouv.fr)) ou dans la seule liste de confiance d’un autre Etat-membre de l’Union Européenne.

Toutefois, le candidat est libre d’utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de conformité.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l’objet d’un archivage de sécurité et sera réputé n’avoir jamais été reçu. Le candidat concerné sera informé.

Après attribution, les candidats sont informés que l’offre électronique retenue sera transformée en offre papier. Les frais d’accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de candidats.

**6 : Examen des offres**

**6.1 – Attribution du marché**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l’article R2152-7 du CCP, et donnera lieu à un classement des offres.L’attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l’objet d’une demande de régularisation. En revanche, toute offre inacceptable, inappropriée ou anormalement basse sera éliminée.

RAPPEL :

- MBFC éliminera toute offre non conforme au cahier des charges

**6.2 – Jugement des offres**

Les prestations consistant en la fourniture d’une prestation intellectuelle, les critères pondérés retenus pour le jugement des offres (article R2152-7 du CCP) sont :

**Critère 1 : La Valeur technique de l’offre notée sur 60 points répartis comme suit** :

- La composition de l’équipe (30 points) au vu des éléments suivants :

- Pertinence de la constitution de l’équipe dédiée à l’exécution du marché (qualification, certifications et diplômes des intervenants/consultants) : 15 points,

 - Expérience et les références des membres de l’équipe dédiée à l’exécution du marché en matière d’évaluation des RPS, notamment dans des collectivités et les curriculums vitae des consultants susceptibles d’intervenir : 15 points,

- La Compréhension des enjeux et la proposition technique (30 points) au vu des éléments suivants

- Pertinence de la méthodologie employée et clarté des modalités de restitution de la démarche à la Direction et aux Instances Représentatives du Personnel : 15 points,

- Pertinence du calendrier proposé : planning prévisionnel de la démarche, délai de restitution, et le nombre de réunions envisagées : 10 points,

- Note d’intention sur la compréhension des enjeux : 5 points.

**Critère 2 : Le Prix – 40 points**

- au vu du montant indiqué au bordereau des prix unitaires :40 points

À l’issue de l’analyse des offres des soumissionnaires, l’offre économiquement la plus avantageuse, qui obtiendra la note globale la plus élevée, sera retenue par MBFC sous réserve de la fourniture par le candidat pressenti des documents nécessaires à l’attribution du présent marché.

**7 – Suite à donner à la consultation**

L’offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations demandées ci-dessus. Le délai imparti par l’entité adjudicatrice pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 7 jours.

**8 : Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

|  |  |
| --- | --- |
| **Renseignements administratifs** Monsieur Thibaut GathellierDirecteur Général1 rue Pierre Vernier25220 ThiseTél : 0384243307Courriel :thibaut.gathellier@mobilitesbfc.fr | **Renseignements techniques**Monsieur Thibaut GathellierDirecteur Général1 rue Pierre Vernier25220 ThiseTél : 0384243307Courriel :thibaut.gathellier@mobilitesbfc.fr |

**9 : Procédures de recours**

|  |  |
| --- | --- |
| Le tribunal territorialement compétent est :Tribunal Judiciaire de NANCYRue du Général Fabvier54035 NANCYTél. : 03.83.90.85.00 | Pour obtenir des renseignements relatifs à l’introduction des recours, les candidats devront s’adresser à :Tribunal Judiciaire de NANCYRue du Général Fabvier54035 NANCYTél. : 03.83.90.85.00 |